

# Schwätz mat !

## La vie professionnelle et les conditions de travail au Luxembourg

Au cours des cent dernières années, les conditions de travail au Luxembourg ont beaucoup évolué. Au XIXe siècle, on travaillait dans les mines et les usines luxembourgeoises jusqu'à 16 heures par jour. Il y avait aussi du travail des enfants dans l'agriculture et les mines. Le Monument National des Mineurs à Kayl mentionne 13 enfants et adolescents parmi les victimes d'accidents du travail. Les protestations des travailleurs et travailleuses et la création de syndicats ont permis d'obtenir plus de droits. Autrefois, le « temps libre » et les voyages étaient un privilège des riches et des puissants. Après la réduction du temps de travail, de nombreux travailleurs et travailleuses ont pu profiter de leur temps libre. Le droit aux congés permet à de nombreuses personnes de se reposer et de partir en vacances. La mondialisation et la numérisation représentent aujourd'hui de nouveaux défis et apportent de nombreux changements dans le monde du travail, qui ne sont pas tous positifs pour les salarié·e·s. Les usines sont délocalisées dans d'autres pays. La flexibilité et la communication numérique font que de nombreuses personnes se sentent obligées d'être joignables même pendant leur temps libre.

### Ligne du temps

- 1876 – Interdiction du travail des enfants et des adolescents de moins de 16 ans dans les mines et les carrières
- 1911 – Loi sur l'assurance pension et l'assurance invalidité
- 1912 – L'école obligatoire jusqu'à 12 ans
- 1918 – Limitation de la durée du travail à 8 heures par jour
- 1926 – Droit aux congés (entre 4 et 12 jours par an)
- 1944 – Introduction du salaire minimum
- 1946 – Le 1er mai devient un jour férié légal
- À partir de 1970 – Réduction du temps de travail (40 heures par semaine)
- 1999 – Congé parental

### Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Nations Unies, 1948)

#### Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

#### Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et (...) à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

#### Vocabulaire

- Entourez les mots que vous ne comprenez pas dans les textes. Cherchez des explications.



## Parlons-en !

### Quelles sont les revendications sociales ?

Qu'est-ce qui est important pour toi ? Quelles sont tes 5 principales revendications ? Coche les cases !

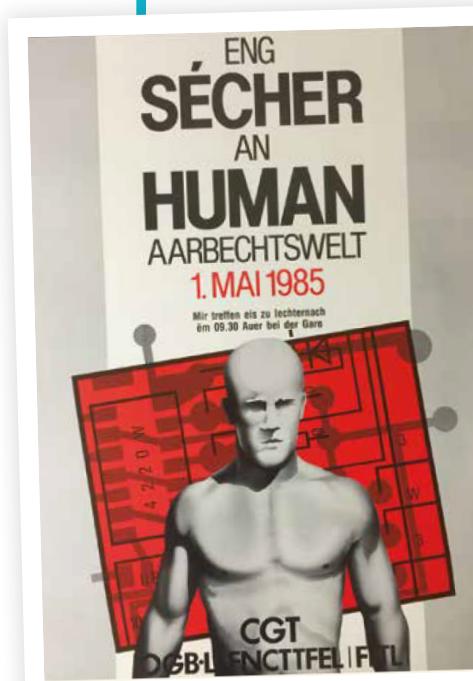
- Horaires de travail flexibles
- Moins d'heures de travail (par exemple, 35 heures/semaine)
- Semaine de 4 jours
- Logement abordable
- Plus de congé parental
- Vestiaires et douches pour toutes les identités de genre
- Meilleure réglementation du télétravail
- Réduction du temps de travail sans perte de salaire
- Meilleure protection contre les licenciements
- Comptes épargne-temps (CET)
- Indemnisation égale pour tous les apprentis
- Droit au travail à temps partiel volontaire
- Salaire minimum plus élevé
- Une 6<sup>e</sup> semaine de congé par an
- Autre :

## Cherchez des points communs

Prenez 15 minutes pour discuter en petits groupes des questions suivantes ! Ensuite, présentez vos résultats !

- Quelles sont les 3 revendications qui apparaissent le plus souvent chez vous ?
- Celles qui apparaissent moins souvent, voire pas du tout ? Expliquez pourquoi.
- Quels sont, selon vous, les problèmes actuels dans le monde du travail ? Quelles solutions proposez-vous ?

## Qui défend mes intérêts ?



Affiche, OGBL 1985

- Décris l'affiche **Un monde du travail sûr et humain**. Que voit-on ? Quel est le message ?
- Quels syndicats existent au Luxembourg ? Trouves-tu les syndicats importants ?

## Votre affiche

Créez ensemble votre affiche pour le 1er mai ! Vous pouvez, par exemple, utiliser des photos pour réaliser un collage. Présentez votre travail !